

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins
Commune de Bresnay

15/12/2025-11

Date de convocation :
08/12/2025

Date d'affichage :
08/12/2025

Nombre de membres :
En exercice : 9
Présents : 0
Absents : 0
dont Pouvoirs : 0

Présents :
ALBERTINI Coraline
ALLIX Christian
CHERVIER Alain
GUILLOT Sandrine
DJAFRI Françoise
DUBUISSON Pierre
SLOMA Pascale
BENARD Raymond

Excusés : /

Absente :
CREVISIER Sabrina

Secrétaire de séance :
ALLIX Christian

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture :
Le

Et publication du :
.....

Le 15 décembre 2025, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence du Maire.

OBJET : Délibération sur le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1411-13, L1411-14, L1413-1 et L2224-5 et D2224-1 à 5,

Vu le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 concernant les modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion de déchets,

Considérant qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Considérant que le rapport en annexe est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

Prendre acte du contenu de ce rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2024.

Noter que ce rapport est tenu à disposition du public à la Mairie et sur le site Internet de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

APPROUVE

1- ces propositions,

CHARGE

1- monsieur le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

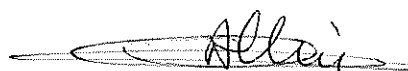
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Chervier', written over a circular official stamp.

Alain CHERVIER

Fait et délibéré à la salle du conseil en la Mairie de Bresnay,
les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Au registre, sont les signatures.

Le secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain', written over a horizontal line.